

Les étrennes, le 1^{er} Janvier (à partir du...)

Origines et (petite) histoire des étrennes

La déesse romaine Strena (ou Strenia) était célébrée le 1^{er} Janvier, de là à penser que son nom serait à l'origine des étrennes il n'y a qu'un pas.

Les étrennes étaient immanquablement liées à la nouvelle année et, quelle que fût cette date au cours des siècles, toujours le 1^{er} Janvier était préféré.

Ainsi en France, alors que l'année débutait à Pâques, les étrennes avaient cours au 1^{er} Janvier.
« lorsque l'année ne commençait qu'à Pâques, on ne laissait pas de regarder le premier jour de janvier comme le premier jour de l'année » (Glossaire de Du Cange).

Les étrennes étant d'origine païenne elles ont été sévèrement condamnées par l'église en 587 (Concile d'Auxerre). Les étrennes jointes aux sacrifices, vœux et autres dévotions aux arbres sacrés étaient vues comme quelque chose de diabolique.

Ce qui est étrange c'est que l'église avait, en de nombreuses occasions, christianisé des cérémonies païennes mais avait raté cette pratique pour le moins rentable.

Symmaque, aristocrate romain et Préfet de Rome, ardent défenseur du paganisme contre le christianisme, nous révèle que Tatius Sabinus, roi des Sabins, fut le premier à recevoir la « vervène » du bois sacré de la déesse Strena, « pour le bon augure de la nouvelle année ».

Maigres étrennes, ou fallait-il y voir la même idolâtrie qu'avaient nos Druides pour le chêne ou le gui ?

Par la suite, les présents des romains, accompagnés de nombreux souhaits réciproques (ou pas...) et sincères (ou pas...) furent plus consistants. Des figues, des dattes, du miel présageaient un avenir tout en douceur. Mais toujours les étrennes étaient offertes par les pauvres ou quelques « courtisans » qui en espéraient certaines grâces en retour.

Puis le Dieu Janus vint à penser (du moins l'a-t-on aidé) que l'argent était encore plus doux, et les présents devinrent plus riches.

Et ce fut tout le peuple qui se déplaçait pour souhaiter une bonne année à l'Empereur.

Tibère, paraît-il, n'aimait pas cela et s'enfuyait pour éviter « les incommodités du peuple », allant jusqu'à interdire par un édit que les jours d'étrennes ne dépassent le premier jour de l'année.

Une manne perdue qui fut rapidement restaurée par Caligula puis cette fois interdite par l'Empereur Claude.

De leur côté et plus modestement, les Gaulois échangeaient des branches de gui que les Druides (mais aussi les enfants) étaient allés cueillir sur les arbres sacrés.

Ce gui qui avait bien sûr toutes les vertus possibles, devait garantir une heureuse année à ceux qui les recevaient. Ce geste était associé au célèbre « Au gui l'an neuf ».

Les enfants quant à eux profitaient de la distribution pour s'enrichir de quelques menues pièces.

Les « livres d'étrennes »

Sous la troisième République, le terme « livres d'étrennes » est communément utilisé (entre le milieu du XIX^e siècle et la Première Guerre mondiale).

Avec ces publications, les éditeurs ciblent le jeune public avec des ouvrages entoilés, cartonnés, et fortement illustrés

Mais aussi :

D'après l'ouvrage de Pierre Louis Menon et Roger Lecotté (Au village de France, paru en 1954), « L'Étrenneur » serait (en Bretagne) une personne qui passe de maison en maison pour obtenir quelque étrenne :

« Dès le lendemain de Noël, c'est par bandes que les pauvres vont de village en village, précédés par un vieux cheval orné de rubans et de lauriers, pour chercher leurs étrennes. Ce sont les étrenneurs ».

La « Guillaneu » serait également un personnage folklorique évoluant pendant la période de l'Avent. Une cavalière mystique chevauchant le « Cheval Marlet », à la fois fabuleux et maléfique, fou, sans queue ni tête, que l'on retrouve dans des chansons du folklore français au XIX^e siècle :

La voué beille la guilloneu
Je la vois bien la Guillaneu

La hooou peur la fenête
Là haut par la fenêtre

Sur in petit chevau grisan
Sur un petit cheval gris

Qui n'a ni quû, ni pés ni tête
Qui n'a ni queue, ni pieds ni tête

Les quatre pés ferrés tot nus.
Les quatre pieds ferrés tout neufs.

Dans certains lieux, les enfants plaçaient leurs sabots devant la cheminée et, s'ils avaient été sages, le « Père Janvier » leur déposait en étrennes, quelques monnaies ou présents, généralement des friandises, gâteaux ou fruits secs.

Et puis il y avait « Les Visites »...

Elles étaient une marque de respect et de fidélité à l'occasion du 1^{er} Janvier.

Elles avaient dit-on, une « importance sociale » et le manquement à cette coutume, qu'il s'agisse d'un parent ou d'un ami, pouvait conduire à quelques ressentiments voire animosités à votre égard.

Là, point (ou rarement) d'étrennes, juste des gâteaux (voire parfois le repas), le canon et la gnôle.

- A son tour, le 29 novembre 1789, l'Assemblée constituante considéra les étrennes comme une forme de corruption et les interdit fermement à tous fonctionnaires ou représentant du peuple...

Depuis, cette interdiction s'est naturellement assouplie puis à nouveau durcit.

Pas d'étrennes pour les agents de la ville de Paris

Le site Web de la Ville de Paris le rappelle formellement :

« Tous les agents municipaux ont en effet la stricte interdiction, par avis préfectoral, de solliciter quelque gratification que ce soit, sous peine de sanction disciplinaire. Cette interdiction vaut également pour les employés des sociétés privées assurant la collecte des déchets pour le compte de la Mairie de Paris. »

« La Mairie invite les Parisiens à éconduire les agents, ou personnes usurpant ce titre, qui se présenteraient à leur domicile pour demander des étrennes. Ils peuvent exiger la présentation de la carte professionnelle des agents. »

Attention également :

En effet, si votre « Papounet » (ou votre « Mamounette ») vous offre de telles étrennes que l'on peut considérer qu'elles les appauvrissent, elles sont alors considérées comme un don.

Dans ce cas, elles doivent obligatoirement être déclarées aux impôts...

Des juges ont toutefois considéré (dans certains cas) qu'une personne offrant à l'occasion d'un événement précis (et il n'y a rien de plus flou qu'un « événement précis ») une somme d'argent ne dépassant pas 2 % ou 2,5 % de son patrimoine avait bien fait un « présent d'usage ».

« Etornes », « Guillané » et « Aguilanneuf » dans le Glossaire d'Eugène De Chambure.

- « Etornes » est clairement traduit par étrennes.

- « Aguilanneuf » sont les étrennes du premier jour de l'année, une quête du carnaval, une mascarade.

Une localité du Nivernais (la Fermeté) possède un bois qui porte le nom de « Bois du Guy l'an neuf ».

Dans la commune d'Arleuf, les enfants, à Carnaval, vont « encore » (à la fin du XIX^e siècle...) quêter dans les campagnes des oeufs et autres comestibles au cri de « Guilhanet ».

- « Guillané » ou « Guilhanet » s'apparenterait plutôt au masque (ou déguisement) que les enfants revêtaient pour parcourir les maisons.

Sources documentaires

- Documentation personnelle

- Wikipédia

- Joseph Bruley : Le Morvan cœur de France

- Glossaire de E. de Chambure
- Pierre Louis Menon et Roger Lecotté (Au village de France, parut en 1954)
- « Etrennes » de Guy de Maupassant, publié en 1887, à voir sur le site :
<http://maupassant.free.fr/textes/etrennes.html>
- www.paris.fr
- <http://www.cnrtl.fr/>
- <http://www.france-pittoresque.com/>
- <http://www.Historia.fr>